



VILLE DE
BOURG-LA-REINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N : 7.10.8

Objet : Revalorisation des tarifs des concessions funéraires

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2122-22, L.2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2125-1 à L. 2125-3,

VU la délibération du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire dans certaines matières en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de délégation de fonction et de signature en date du 23 septembre 2020 de Monsieur le Maire à Madame Sylvie COURTOIS, Adjoint au Maire délégué à La Petite Enfance, à la Citoyenneté et à l'État Civil,

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'en vertu de la délibération susvisée du 3 juillet 2020, le Maire est compétent pour majorer ou réduire, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal, dans la limite d'une augmentation de 5% par an,

CONSIDERANT que le capital versé en contrepartie de la délivrance d'une concession funéraire constitue un produit de la gestion du domaine public et non un droit de caractère fiscal ; que le Maire est donc compétent pour majorer les tarifs des concessions funéraires dans la limite d'une augmentation annuelle de 5%,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux d'embellissement du cimetière,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de revaloriser les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} février 2025,

DECIDE

Article 1 : DE FIXER comme suit les montants des tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} février 2025,

	2024	2025
Concession de Terrain 10 ans enfant	110,00 €	113,00 €
Concession de Terrain 10 ans adulte	338,00 €	348,00 €
Concession cavurne 10 ans	312,00 €	321,00 €
Concession columbarium 10 ans	256,00 €	264,00 €
Concession de terrain 15 enfants	165,00 €	170,00 €
Concession de terrain 15 ans adulte	506,00 €	521,00 €
Concession columbarium 15 ans	380,00 €	391,00 €
Concession cavurne 15 ans	467,00 €	481,00 €
Concession de terrain 30 ans adulte	1 012,00 €	1 042,00 €
Concession columbarium 30 ans	765,00 €	788,00 €
Concession cavurne 30 ans	930,00 €	958,00 €
Concession de terrain double	1 840,00 €	1 895,00 €

Article 2 : D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget communal

Article 3 : DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Bourg-la-Reine, le **29 JAN. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint délégué à la Petite Enfance, à la
Citoyenneté et à l'État Civil



Sylvie COURTOIS